

Travaux en Sorbonne info

n°1
mai 2010

MAIRIE DE PARIS



La ville de Paris et l'État procèdent depuis plusieurs années à la mise en sécurité de la Sorbonne, mise en sécurité incendie notamment, et accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Propriétaire du bâtiment, la ville investira près de 26 millions d'euros pour la mise en sécurité de la bibliothèque. Cette opération débutera durant l'été 2010 et aura pour conséquence de rendre provisoirement inaccessible ou inutilisable une partie des surfaces de la Sorbonne.

Depuis plusieurs mois, nos services préparent, en lien avec les établissements affectés par ces travaux, des solutions pour permettre la continuité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche par des relogements dans des locaux provisoires les plus proches possibles de la Sorbonne.

Nous mesurons la gêne qui sera occasionnée à l'ensemble de la communauté universitaire en Sorbonne : les étudiants, les enseignants chercheurs, les services administratifs des établissements et du rectorat... mais ces travaux sont indispensables à la sécurité de tous.

Une information régulière sera diffusée pendant le déroulement des différents chantiers à l'aide d'une lettre périodique et d'une page internet dédiée.

À l'issue de ces travaux, les établissements pourront retrouver l'usage de locaux dont les conditions de sécurité et de confort seront notoirement améliorées.

Bertrand DELANOË
Maire de Paris

Patrick GÉRARD
Recteur de l'académie
Chancelier des universités de Paris

à venir...

Travaux en Sorbonne info n°2 présentera le projet de rénovation et la mise en sécurité de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

Le schéma directeur de mise en sécurité et d'accessibilité de la Sorbonne

Fin 2010 : les travaux de rénovation extérieure de la chapelle se terminent.

→ La sécurité et l'accessibilité : une obligation légale

Après un avis défavorable en 2003, la Commission départementale de sécurité et d'accessibilité a approuvé, le 6 novembre 2006, le schéma directeur de mise en sécurité incendie et d'accessibilité de la Sorbonne, élaboré par la Ville de Paris et validé par le Rectorat. Ce schéma définit les travaux indispensables à la poursuite des activités en Sorbonne et fixe un ordre de priorité pour leur réalisation.

→ Des travaux menés conjointement par la Ville de Paris et le Rectorat

La Ville de Paris et l'État contribuent à hauteur de 40 M€ chacun au financement du programme de travaux qui bénéficiera à l'ensemble des établissements affectataires en Sorbonne : les universités de Paris 1, Paris 3, Paris 4, Paris 5, la bibliothèque interuniversitaire, l'École des Chartes, l'École Pratique des Hautes Études et le Rectorat, ainsi que les personnels logés des différents établissements.

→ Les différents chantiers

Dès 2006, un service général de sécurité incendie, responsable sur l'ensemble du site Sorbonne a été créé. Simultanément différentes opérations urgentes ont été réalisées : travaux sur la toiture nord, création ou modification de huit issues de secours, enclouement des escaliers dangereux et mise en conformité des ascenseurs. Entre 2010 et 2013, outre la poursuite de la mise en conformité des ascenseurs et des escaliers, seront réalisées l'isolation de locaux à risques dans le sous-sol nord, la régulation du chauffage, l'installation de blocs de sécurité dans tous les amphithéâtres et surtout la mise en sécurité de la bibliothèque.

Où trouver des informations complémentaires ?

Travaux en Sorbonne info sera diffusé à l'ensemble des personnels en Sorbonne par courriel et sous format papier, tous les mois.

Le site www.sorbonne.fr, actuellement en cours de refonte, comprendra également une page consacrée aux travaux.

Vous pourrez obtenir tous les renseignements complémentaires auprès de vos établissements.